



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 09 mars 2020
affiché ou publié le lundi 09 mars 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20200227-lmc1H23245H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H23245H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 043-20

Objet : *RD - Approbation d'une convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co pour la mise en place d'un fablab municipal sur le quartier prioritaire des Hauts-de-Chambéry*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

• conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 février 2020

délibération n° 043-20

objet **RD - Approbation d'une convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co pour la mise en place d'un fablab municipal sur le quartier prioritaire des Hauts-de-Chambéry**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que le Contrat de ville prorogé jusqu'en 2022 développe un axe transversal fort sur le volet numérique pour lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique. C'est dans ce contexte, et en lien avec le tiers-lieu municipal, la Dynamo, que Grand Chambéry et la Ville de Chambéry sont lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Fabrique numérique du territoire ». Le projet comprend :

- un fablab solidaire, lieu ressources en matière de numérique. Il sera installé à la Dynamo en partenariat avec le réseau de Fabriques numériques, Simplon.co, déjà présent sur le site,
- un projet Micro-folie pour la médiation culturelle.

Les Fabriques de territoire sont des tiers-lieux structurants capables d'augmenter la capacité d'action des autres tiers-lieux du territoire dans lequel ils s'inscrivent. La présence d'une Fabrique de territoire facilite l'émergence d'autres tiers-lieux de moindre envergure sur le territoire concerné, notamment dans les villes moyennes et les territoires ruraux, moins pourvus en tiers-lieux que les métropoles.

La Ville de Chambéry et Grand Chambéry font partie des 32 fabriques labellisées « numérique » sur les 80 fabriques labellisées sur une première vague (sur 300 Fabriques de territoire fléchées au sein de l'appel à projets).

L'intérêt est de permettre à Grand Chambéry de consolider sa stratégie d'accompagnement des habitants des quartiers en politique de la ville en situation de fracture numérique vers un usage autonome des savoirs de base pour exercer leur citoyenneté. Le fablab et les lieux ressources sur la médiation numérique viendront en complément des pass numériques prenant en charge financièrement un parcours de médiation (sur le modèle des chèques-déjeuner).

Il est proposé dans ce cadre de conclure une convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co.

La convention a pour objet de définir les engagements financiers et les modalités de partenariats pour la mise en place et la gestion du fablab municipal.

Dans ce cadre, les partenaires interviennent de la manière suivante :

- la Ville de Chambéry porte et gère le fablab,
- Grand Chambéry intervient par le portage administratif du poste de fabmanager (médiateur(-trice) des technologies numériques), étant précisé que ce poste sera rattaché fonctionnellement à la Ville de Chambéry,
- Simplon.co apporte l'expertise technique nécessaire à la mise en place du fablab.

Dans le cadre de l'AMI et de la labellisation quartier politique de la ville et « volet numérique », le projet « Fabrique numérique du territoire » bénéficie d'une aide de l'État en investissement à hauteur de 100 000 € et en fonctionnement de 50 000 € par an durant trois ans pour mettre en œuvre l'ensemble du projet.

Grand Chambéry assure le portage administratif du poste de fabmanager (médiateur(-trice) des technologies numériques) estimé à 38 000 € et intégralement financé par l'Etat (poste d'adultes-relais) et par l'aide de l'AMI pour le reste à charge.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau en matière de conventions conclues pour la mise en œuvre de la politique de la ville et de demandes de subvention émises par la Communauté d'agglomération,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le projet de convention joint en annexe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tous documents à intervenir,

Article 3 : sollicite les subventions les plus élevées possible auprès des financeurs potentiels,

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 043-20

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et Simplon.co pour la mise en place d'un fablab municipal sur le quartier prioritaire des Hauts-de-Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : convention fablab

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23245H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23245H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au